



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1186
17 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 17 DÉCEMBRE 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une déclaration que le
Président de la Fédération de Russie, M. B. N. Eltsine, a faite le
17 décembre 1998 à l'occasion de la situation en rapport avec l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) S. LAVROV

Annexe

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, M. B. N. ELTSINE

Au matin du 17 décembre, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont procédé à des frappes à l'aide de missiles et de bombes contre des installations se trouvant en territoire iraquien, faisant des victimes et causant des dommages matériels importants.

Les événements ont ainsi pris un tour contre lequel la Russie s'était résolument insurgée et la situation ainsi créée provoque un profond sentiment d'inquiétude, d'indignation et d'angoisse. Rien dans les résolutions que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adoptées sur l'Iraq ne justifie pareilles opérations. Par ce coup de force non provoqué, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont grossièrement violé la Charte des Nations Unies et les principes communément admis du droit international, et enfreint les normes de comportement responsable des États sur la scène internationale. La force a été employée au moment même où le Conseil de sécurité se penchait sur le problème iraquien.

C'est l'ensemble du système de sécurité internationale, dont la pièce maîtresse est l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité, qui se trouve ainsi ébranlé. La Russie n'a ménagé aucun effort pour parvenir à un règlement rapide du problème iraquien. Nous restons convaincus que l'on était loin d'avoir épuisé les possibilités de règlement politique ou diplomatique de la crise iraquienne, comme l'a récemment montré le fait que la coopération entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies suivait son cours somme toute normal.

Il est révoltant que les pays responsables de ce coup de force n'aient pas jugé possible de continuer à rechercher un règlement politique. Les frappes militaires ont sérieusement compromis le gigantesque travail accompli ces dernières années pour stabiliser la situation au lendemain de la crise dans le golfe Persique et démanteler les capacités iraquiennes dans le domaine des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

La Russie exige qu'il soit immédiatement mis fin aux opérations militaires, que la retenue et la prudence reprennent leurs droits et que l'on s'oppose à toute escalade du conflit, qui est gros de conséquences dramatiques, du point de vue tant du règlement de la question iraquienne que de la stabilité de l'ensemble de la région. Le problème iraquien ne peut être réglé que par des moyens politiques et diplomatiques sur la base du respect des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des règles du droit international.
